

## Solutions à envisager

Étant donné que les gouvernements et le Secrétariat de l'ONU reconnaissent et apprécient largement l'importante contribution des ONG aux efforts multilatéraux de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et vu les importants niveaux d'accès qui sont devenus la norme dans de nombreux autres instances et processus multilatéraux, il serait bon que les États parties songent à renforcer l'accès des ONG au processus d'examen du TNP. Les mesures ci-après sont présentées non pas à titre de recommandations, mais en tant que solutions à envisager, ainsi que pour encourager les États parties à examiner de nouveaux moyens de s'appuyer sur la communauté internationale des ONG pour assurer l'application intégrale et continue du TNP.

1. Il est courant à présent d'offrir aux ONG la possibilité de prendre la parole devant le Comité préparatoire à chacune de ses sessions et les conférences d'examen, au cours d'une séance spéciale, afin que les délégations les entendent. Ces séances ont été favorablement accueillies aussi bien par les délégations que par les ONG et la Conférence de 2005 pourrait convenir d'en faire un élément permanent du processus d'examen.

2. En plus de prévoir l'équivalent des déclarations générales faites à la séance spéciale susvisée, le processus d'examen pourrait tirer avantage des interventions que les ONG seraient autorisées à faire en séance plénière et pendant les débats des groupes de travail. Les modalités pratiques d'une telle participation nécessiteraient que ces interventions soient liées à des points particuliers de l'ordre du jour et faites par un petit nombre de représentants d'ONG s'exprimant au nom de groupements plus larges.

3. Pour élargir le dialogue et renforcer la transparence, les États parties au TNP pourraient décider d'ouvrir à la participation des ONG un plus grand nombre de séances et de réunions des conférences d'examen et du Comité préparatoire, y compris les séances plénières et certaines réunions de groupes de travail.

4. Le dialogue serait favorisé en accordant aux ONG accréditées l'accès aux salles de réunion de la Conférence, du Comité et des groupes de travail, en leur réservant des places à toutes les séances publiques.

5. Un accès rapide à tous les documents officiels, distribués en même temps qu'aux délégations, encouragerait un dialogue éclairé.

6. Le secrétariat du Comité préparatoire et de la Conférence pourraient être invités à faire distribuer aux délégations les communications écrites des ONG, dans les quantités et les langues reçues.

7. Pour officialiser ce qui se fait souvent à l'heure actuelle, une salle de réunion pourrait être mise à la disposition des ONG (gratuitement) partout où la conférence d'examen et le comité préparatoire se réunissent; l'accès à d'autres salles devrait également être facilité pour l'organisation de tables rondes et de réunions d'information.

8. Le secrétariat de la Conférence, le Département des affaires de désarmement et les États parties devraient également être encouragés à examiner d'autres moyens d'intensifier leur interaction avec les ONG, par exemple en parrainant conjointement:

- des consultations sur certains points de l'ordre du jour ou certaines questions;
- des débats;
- des groupes de discussion;
- des réunions d'information.

La tenue de réunions informelles de ce type pourrait aussi être encouragée entre les sessions du Comité préparatoire et les conférences d'examen.

9. Les États parties et le Département des affaires de désarmement pourraient aussi examiner, en coopération avec les ONG intéressées, les moyens de renforcer la participation au processus d'examen du TNP des ONG des pays en développement qui sont parties au Traité, en particulier ceux des zones exemptes d'armes nucléaires.

10. Les États parties pourraient être amenés à inclure des représentants d'ONG, en tant que conseillers, dans leurs délégations aux sessions du Comité préparatoire et aux conférences d'examen.